



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

activités de plein air

Question écrite n° 49653

Texte de la question

M. Philippe Briand appelle l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur la situation de la confédération « Jeunesse au plein air » (JPA). La JPA, qui réunit des associations d'éducation populaire, des syndicats d'enseignants, se trouve en effet dans une situation financière inquiétante en raison de la baisse annoncée de 50 % de sa subvention. Compte tenu de l'intérêt manifeste de la JPA, confédération reconnue d'utilité publique qui œuvre auprès de nombreuses familles pour faire partir leurs enfants en colonie ou en classe de découverte, il lui demande quelles mesures financières le Gouvernement envisage-t-il de prendre afin de garantir la pérennité de son action.

Texte de la réponse

La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative suit avec beaucoup d'attention l'évolution des soutiens publics accordés à l'association Jeunesse au plein air (JPA), partenaire privilégié du ministère. Les dirigeants de la confédération sont reçus régulièrement au ministère. Le soutien apporté par le ministère à la JPA est significatif et traduit la volonté de maintenir un réel partenariat : elle a ainsi bénéficié au niveau national en 2013 d'une subvention de 139 500 euros dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs conclue au titre des exercices 2013-2015. Se sont ajoutés 28 656 euros au titre des unités de subventions versées par l'intermédiaire du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep) au niveau national. Au titre du présent exercice 2014, et dans un contexte général de contrainte budgétaire, ces montants seront maintenus.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Briand](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49653

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 février 2014](#), page 1234

Réponse publiée au JO le : [1er avril 2014](#), page 3076